

# Les indépendantes deviennent mères plus tard que les salariées

■ Les femmes sous statut d'indépendant attendent 2 ans de plus pour fonder une famille.

Les femmes qui sont indépendantes sont mères pour la première fois, en moyenne, à 31,44 ans; les salariées à 29,94 ans. C'est à l'occasion de la fête des mères que la caisse d'assurances sociales Acerta s'est penchée sur ces chiffres, dont "La Libre" a pu prendre connaissance en primeur. "La différence d'âge n'est pas très importante, mais elle existe bien", note Fabienne Evrard, directrice chez Acerta, qui avance plusieurs explications. "Ce n'est que depuis juillet 2014 que le système de la prime de naissance et celui des allocations familiales ont été harmonisés pour les indépendants et les salariés. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016, les indépendantes bénéficient également d'une dispense de cotisations sociales pour le 1<sup>er</sup> trimestre qui suit l'accouchement. Et, autre nouveauté importante, depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, non seulement le congé de maternité a été allongé, passant de huit à douze semaines, mais en plus il s'accompagne d'une indemnité de maternité. Ces différences fiscales qui existaient jusqu'il y a peu ont pu inciter les femmes indépendantes à attendre que leur activité soit bien lancée avant de songer à fonder une famille. Une

jeune salariée bénéficie tout de suite d'un certain nombre d'avantages et de plus de sécurité."

Une autre mesure a été prise en faveur des indépendantes uniquement, mais sans connaître le succès : les jeunes mères ont droit à 105 titres services d'une valeur de 9 euros chacun. Or les chiffres montrent que seules 52 % en profitent. L'explication d'Acerta : les mères doivent en faire la demande, or elles sont peu informées de ce droit.

## Vers une égalité de statut

Les mesures récentes sont une bonne chose, estime Fabienne Evrard. "On arrive tout doucement à une égalité des statuts. Mais je ne pense pas que pour autant les femmes indépendantes vont faire plus d'enfants. Cela va peut-être faciliter la prise de décision d'en avoir un premier. Mais on ne fait pas des enfants pour l'aspect financier, sinon on n'en aurait pas... Cet ajustement des statuts est cependant un bon coup de pouce. Reste que pour une indépendante, à côté de l'aspect financier, il y a la gestion d'une entreprise, des clients ou des patients... S'absenter comprend toujours un risque. Je serais curieuse de voir combien de femmes prennent réellement les douze semaines de congé de maternité auxquelles elles ont droit maintenant. Ce serait un bon sujet pour une prochaine étude..."

Solange Berger

## COMPARAISON Deux statuts différents

### INDÉPENDANTE

### SALARIÉE

#### CONGÉS DE MATERNITÉ

12 semaines

15 semaines

#### DISPENSE DE COTISATIONS SOCIALES

Pour le 1<sup>er</sup> trimestre suivant l'accouchement  
max. 4 098,39 €  
(En moyenne 1 456 €)

—

#### INDEMNITÉ DE MATERNITÉ

458 € bruts par semaine

82% du salaire brut non plafonné pour les 30 premiers jours  
75% du salaire brut plafonné à 135€ /jour

#### TITRES-SERVICES

105 x 9 €

—

#### PRIME DE NAISSANCE

1 247 € pour le premier enfant  
938 € pour les suivants

1 247 € pour le premier enfant  
938 € pour les suivants

#### ALLOCATIONS FAMILIALES

92 € pour le 1<sup>er</sup> enfant  
170 € pour le 2<sup>e</sup> enfant  
254 € pour les suivants

92 € pour le 1<sup>er</sup> enfant  
170 € pour le 2<sup>e</sup> enfant  
254 € pour les suivants

Source : Acerta

IPM Graphics

